

## **Papier de synthèse de la SHA sur les obstacles à la navigation aérienne de moins de 25m**

### **Situation actuelle**

Les obstacles à la navigation aérienne sont omniprésents dans les Alpes suisses et ils sont dangereux pour l'aviation hélicoptérée, étant pratiquement invisibles. Les dizaines de milliers de câbles et de cordages de transport représentent le plus grand risque pour la sécurité du secteur des hélicoptères et sont de loin la cause d'accident la plus fréquente. L'armée et la Rega démontent les câbles qui ne sont plus utilisés sans frais pour le propriétaire - mais cela n'est pas suffisant !

C'est pourquoi la SHA et la Rega se sont associées pour répertorier à leurs frais les obstacles bas - c'est-à-dire tous ceux qui se situent à moins de 25 mètres - dans une base de données des obstacles et les mettre à la disposition de tous les pilotes contre une rémunération qui ne couvre pas les frais. La SHA soutient la Rega dans la saisie des câbles et a contacté tous les exploitants cantonaux d'électricité afin que les données de localisation de ces câbles de moins de 25 mètres puissent être saisies numériquement. Dans l'intérêt de la sécurité de la branche, la SHA appelle régulièrement ses membres à signaler via l'adresse [mail@rega.ch](mailto:mail@rega.ch) les câbles, les câbles pour le transport du foin et autres obstacles dangereux ou obstacles à la navigation aérienne mal répertoriés.

### **Position de la SHA**

La SHA est convaincue que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour minimiser le risque d'accidents d'hélicoptères dus à un câble, une corde ou un autre obstacle aérien.

La SHA demande à l'OFAC de soutenir activement la SHA et la Rega dans la collecte de données sur les obstacles à la navigation aérienne de moins de 25 mètres.

La SHA demande également à l'OFAC de mettre à disposition des moyens financiers pour le recensement, le marquage et le balisage des obstacles à la navigation aérienne afin d'améliorer la sécurité de l'aviation. Avec de tels moyens financiers, il est possible d'apporter une contribution importante à la sécurité des opérations de vol des hélicoptères et de réduire la probabilité d'accidents d'hélicoptères fatals.

Enfin, la SHA demande que les recommandations de sécurité de la SESE concernant les obstacles et les données relatives aux obstacles soient mises en œuvre :

- programme de soutien aux systèmes autonomes de détection d'obstacles basés sur des capteurs;
- introduction d'une obligation générale de déclarer les câbles et lignes potentiellement dangereux sans limitation de hauteur ; ceci devra être associé à la création d'un organe central chargé de procéder à une évaluation des risques et de décider d'une éventuelle publication.

17 novembre 2022